



Synthèse du forum 5

« La place des CCAS / CIAS dans les politiques locales de l'emploi »

Présidence :

Michelle Meunier, vice-présidente de l'UNCCAS et du CCAS de Nantes

Intervenants :

- Eric Cochet, président de l'Union départementale des CCAS de Maine et Loire
- Michel-François Delannoy, président Union départementale des CCAS du Nord, Maire de Tourcoing
- Nathalie Hanet, directrice collectivités territoriales et partenariats chez Pôle Emploi

Problématique :

L'insertion recouvre à la fois une dimension sociale et professionnelle. La prise en compte de nouvelles problématiques liées à la dégradation du marché du travail et à la précarisation des personnes en difficulté incite les CCAS/CIAS à s'investir de plus en plus dans les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi (PLIE, RSA, contrats aidés, PNAI) et à travailler de concert avec de nouveaux partenaires (Pôle emploi). Selon quelles modalités le CCAS/CIAS doit-il s'engager et dans quelles limites ?

Synthèse des présentations et échanges :

Michel-François Delannoy (UDCCAS du Nord)

La mise en oeuvre du RSA s'est déroulée dans le contexte particulier de la fusion ASSEDIC/ANPE.

1. Un contexte local qui relie historiquement la question sociale à la question de l'emploi

Rappel : la création du premier PLIE a été faite dans le nord

Depuis quelques années, les acteurs sociaux ont pris l'habitude d'un travail social centré sur l'accès à l'emploi durable dans le cadre d'une véritable révolution culturelle pour les équipes sociales du département : acculturation du social avec l'emploi et l'entreprise (actualisation du référentiel métier des référents RMI).

Objectifs :

- Eviter des parcours d'insertion sans fin qui ne débouchent pas sur l'emploi durable
- Passer d'une approche centrée sur les obstacles à l'insertion (lever les freins sociaux préalables au retour à l'emploi) à une approche plus positive centrée sur les ressources et le potentiel de la personne

2. Le risque de segmenter à nouveau le champ social et l'emploi avec l'orientation RSA

Risque actuel d'un retour en arrière face à la segmentation induite par le RSA entre l'accompagnement social, pris en charge par les CG et CCAS, et l'accompagnement professionnel uniquement confié à Pôle Emploi.

Alors qu'il faut maintenir une coalition féconde entre le social et l'emploi : à Tourcoing, la directrice du CCAS est également directrice de la Maison de l'Emploi qui gère également le PLIE.

Attention aussi à ne pas se satisfaire des solutions d'emploi non durable : les emplois aidés doivent être des éléments de parcours vers l'emploi durable.

Attention aux ruptures idéologiques partiales entre le tout emploi et le tout social.

Proposition d'une convention entre Alliances ville emploi et l'UNCCAS pour favoriser le rapprochement des CCAS et des Maisons de l'emploi ou des PLIE : c'est autour des Maires que le partenariat social/emploi peut se construire.

Nathalie Hanet (Pôle Emploi)

Chargée de conduire la stratégie de territorialisation et d'ancrage de Pôle Emploi sur les territoires.

Aujourd'hui, Pôle Emploi fait le constat de coopérations social/emploi qui tiennent plus aux contextes locaux qu'à une structuration nationale : besoin d'une ingénierie plus systématique.

Partage le risque des effets pervers du tri de publics : intérêt commun à mieux travailler ensemble et à agir de façon proactive.

Pôle Emploi est un acteur clé du monde de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi un contributeur au monde de l'insertion, via le partenariat ancien entre ANPE et PLIE, l'agrément IAE, et via les négociations en cours avec les CG (63 conventions prêtes) à la fois sur l'orientation et l'offre de service complémentaire.

Néanmoins, le problème des moyens est réel, dans un contexte d'augmentation de la demande (+ 25% d'inscriptions en un an).

Dans ces conditions, il est nécessaire :

- De tirer parti des instances de travail commun : Maisons de l'emploi, PLIE, Missions locales, Pactes territoriaux, équipes pluridisciplinaires, les prescriptions IAE par les CCAS...
- De dépasser les antagonismes anciens entre ANPE et CCAS pour rendre complémentaires les offres de service de chacun dans une véritable intelligence collective
- D'éviter les rivalités et concurrences dans les sollicitations des entreprises et la communication sur les offres d'emploi : accord de principe pour travailler, dans certaines conditions, à un accès direct des CCAS aux offres, mais en l'encadrant dans un dispositif construit et négocié

C'est la loi qui prévoit la facturation aux CG par Pôle Emploi de l'offre de service complémentaire : on en pense ce qu'on en veut, mais c'est la volonté du législateur, qui a prévu cette modalité de « sous traitance » entre services publics

Eric Cochet (UDCCAS Maine et Loire)

A Trelazé, la politique de la ville est gérée par le CCAS qui dispose d'une réelle expérience des difficultés de retour à l'emploi durable : publics cumulant des ruptures et confrontés à des parcours semés d'échecs...

Le CCAS est à l'origine de chantiers d'insertion et de régies de quartier, actifs sur les contrats aidés.

Il porte un conventionnement avec la MDPH pour être point relais et d'information.
La première étape du partenariat est de faire connaissance avec Pôle emploi qui connaît peu les CCAS (en dehors des sollicitations sur l'APRE).

Aujourd'hui, les aides facultatives des CCAS ont un rôle grandissant pour accompagner le retour à l'emploi (révélé par une enquête auprès de 13 CCAS du Maine et Loire) : formation (bouclage des budgets en complément de la Région, ou sur des métiers non couverts par d'autres), mobilité (véhicule, permis de conduire), logement (caution), garde d'enfants (horaires atypiques), microcrédit...

L'intégration des CCAS dans les équipes pluridisciplinaires RSA s'impose donc logiquement.

Revendication des CCAS d'une approche globale de la personne : éviter le découpage de l'accompagnement en séquences social ou emploi

Débat avec la salle

✓ Témoignage d'un contexte local où services sociaux et pôle emploi ne travaillent pas suffisamment ensemble : exemple d'un point emploi municipal qui n'est pas en lien avec Pôle Emploi, exemple d'un PLIE très séparé du CCAS...

Pourtant, les CCAS ont de nombreuses interventions qui contribuent au retour à l'emploi : Chèques mobilité, prise en charge de formations sur les métiers d'aide à la personne, accueil d'apprentis sur le social, logements passerelle, micro crédit...

✓ Besoin de conventions locales avec Pôle emploi, notamment pour récupérer les annonces de Pôle emploi afin d'orienter directement les publics répondant aux profils.

✓ Initiatives de CCAS qui organisaient des réunions d'informations collectives avec l'ANPE à destination des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, et proposant des accompagnements tripartites : quel avenir pour ce type d'initiatives avec le RSA qui semble segmenter à nouveau l'accompagnement ?

Les CCAS doivent devenir des partenaires naturels de l'emploi : ils ne sont pas aujourd'hui reconnus comme tels.

✓ Diverses difficultés sont pointées :

- Problème de l'employabilité des contrats aidés.
- Problème de la concurrence entre les différents acteurs de l'accompagnement et du retour à l'emploi.
- Renégociation en cours des conventions entre les ACI et la DDTEFP autour d'objectifs de retour à l'emploi validés par Pôle Emploi dans un contexte de sous emploi
- Vraie révolution culturelle pour les Travailleurs sociaux sur l'Emploi : vers des accompagnements mixtes social/emploi (correspondant social/référent emploi)
- Rôle du Président de CCAS, également Maire, et donc responsable du développement économique sur la commune : vers une GPEC territorialisée au service à la fois des besoins des publics et des entreprises
- Problème des modalités de délivrance de certaines aides du FAJ (notamment sur l'outillage) qui obligent les CCAS à se substituer pour permettre un retour effectif à l'emploi
- Un CCAS est sous traitant d'un opérateur de Pôle Emploi sur l'accompagnement social de bénéficiaires du RSA, alors même que le département n'avait pas souhaité conventionner directement avec le CCAS ... (!)

Quelques idées force :

- les Maires et leurs CCAS doivent prendre toute leur place dans les parcours d'accompagnement social et de retour à l'emploi, en plaidant pour une approche globale de la personne et en évitant une segmentation entre services sociaux et Pôle emploi, que pourrait induire l'orientation liée au RSA ;
- Pôle Emploi a besoin des relais sociaux et se dit demandeur de partenariat avec les CCAS, tout en étant confronté à des moyens limités, qui l'obligent à facturer son offre de service complémentaire, conformément à la loi ;
- Cela suppose une révolution culturelle à l'intérieur des CCAS, et la construction d'une ingénierie territoriale permettant d'articuler les différents types d'accompagnement et d'offres de service complémentaires entre les CCAS, les départements, Pôle Emploi, les maisons de l'emploi, les PLIE, les Missions Locales... ;

L'évolution des aides facultatives des CCAS peut contribuer à accélérer certains processus de retour à l'emploi : sur la formation, la mobilité ou le logement notamment... y compris sous forme de micro crédit personnel ;